

Le Premier Ministre

13 19 / 10 / SG

Paris, le 4 OCT. 2010

à

*Monsieur Jean-Louis BORLOO, Ministre
d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du
développement durable et de la mer, en charge des
technologies vertes et des négociations sur le climat*

*Monsieur Eric WOERTH, Ministre du travail, de la
solidarité et de la fonction publique*

*Madame Christine LAGARDE, Ministre de
l'économie, de l'industrie et de l'emploi*

*Monsieur Brice HORTEFEUX, Ministre de
l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités
territoriales*

*Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN, Ministre
de la santé et des sports*

*Monsieur François BAROIN, Ministre du budget,
des comptes publics et de la réforme de l'Etat*

*Monsieur Bruno LE MAIRE, Ministre de
l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche*

*Monsieur Marc-Philippe DAUBRESSE, Ministre de
la jeunesse et des solidarités actives*

Objet : *Audit des directions départementales interministérielles*

La création et la mise en place depuis le début de l'année des nouvelles directions départementales interministérielles (DDI), dans le cadre de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat, impose de redéfinir le cadre des interventions des différentes structures ministérielles et interministérielles en charge de l'inspection et de l'audit des services déconcentrés (conseils généraux, inspections, inspections générales et autres services placés sous votre autorité).

Un groupe de travail associant l'ensemble de ces organismes sous l'égide du secrétariat général du gouvernement a défini les principes et les modalités de coordination des missions d'audit, d'évaluation et d'inspection concernant les directions départementales interministérielles.

Les orientations qui ont été définies dans ce cadre permettent de constituer un réseau coordonné d'audit. Le secrétaire général du gouvernement définira d'ici la fin de l'année, avec les conseils généraux et corps d'inspection concernés, le programme de travail de l'année 2011.

Sans attendre cette échéance, il est nécessaire de procéder, dès l'automne 2010, à une première évaluation coordonnée du fonctionnement des DDI destinée à établir un premier retour d'expérience.

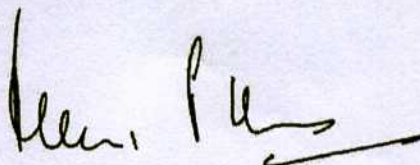
L'établissement de ce premier bilan exige une approche interministérielle à laquelle je souhaite que contribue chacun des conseils généraux et inspections générales concernés, selon les modalités de coopération définies au sein du groupe de travail qui les a réunis.

Six départements, choisis dans trois régions différentes, feront l'objet de cette première mission conjointe qui devra se dérouler en octobre et novembre et rendre son rapport de synthèse à la fin de l'année.

Pour l'établissement de ce retour d'expérience comme pour les futures évaluations de ces structures, je souhaite que ce travail soit effectué par des équipes d'audit constituées de membres du conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), de l'inspection générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (IGCCRF), du conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux (CGAAER), de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS), de l'inspection générale de la jeunesse et des sports (IGJS) et de l'inspection générale de l'administration (IGA).

Je demande par ailleurs à l'inspection générale de l'administration de coordonner, en étroite liaison avec les conseils généraux et inspections générales concernées, l'organisation de ces missions conjointes et l'élaboration du rapport de synthèse.

Je vous remercie des instructions que vous donnerez pour faciliter le déroulement de ce processus et je vous demande de solliciter dès à présent les conseils généraux ou inspections générales qui y participeront.



François FILLON